



## ┌ CFVU DU 05 MARS 2021 ┐

PARTIE – INFORMATIONS

### 02/ BILAN SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE (SSU)

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

**— université**  
**— LUMIÈRE**  
**— LYON 2**

**S.S.U**

**Service de Santé Universitaire**

**— université**  
**— LUMIÈRE**  
**— LYON 2**

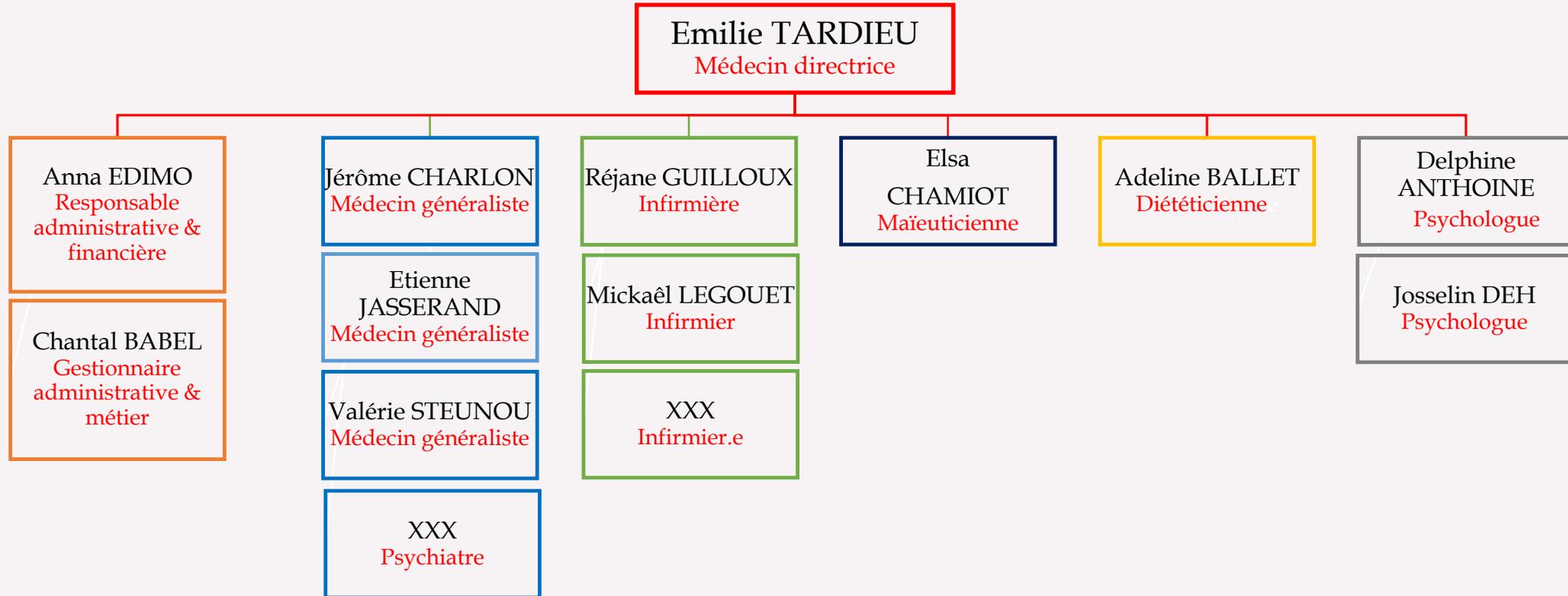
# Présentation du service



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2



# Service de Santé Universitaire (SSU) Organigramme



# Le SSU

- ✓ Service ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30  
(fermé pendant les congés universitaires - En cours d'évolution)
- ✓ Accessible à tou.te.s les étudiant.es de Lyon 2 et des établissements sous convention
- ✓ Prise de RDV
  - Sur place
  - Par téléphone
  - Par mail [ssu@univ-lyon2.fr](mailto:ssu@univ-lyon2.fr)
  - Et sur [univ-lyon2.contactsante.fr](http://univ-lyon2.contactsante.fr)
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire médecins, infirmier.es, maïeuticienne, diététicienne, psychologues, personnels administratifs



# Les consultations

## ✓ De prévention

- Un **accueil infirmier** sans RDV (Dernière prise en charge 20min avant la fermeture)
- **Médecine préventive** sur RDV
- **Diététicienne** sur RDV
- **Psychologue** sur RDV

**Gratuit**

## ✓ De soins sur RDV

- **Médecine générale** (avec prescription, suivi...)
- **Gynécologie** (contraception, frottis...)
- **Soins infirmiers** (prélèvement sanguins, ablation de fils de suture, vaccination... )

**Secteur 1**

# Les consultations

**Carte vitale**

Les consultations de soin sont soumises au secteur 1 et le tiers payant est pratiqué sur la part obligatoire ce qui signifie...

Par exemple : consultation de gynécologie standard

- Tarif 25 €
- 17,50 € (soit 70 %) payé par la sécurité sociale via la carte vitale
- 7,50 € (30 %) réglé par l'étudiant.e (par exemple carte bancaire) → remboursé par la mutuelle

**Carte étudiante**

**Carte bancaire**

# Actions de prévention et promotion de la santé

Tout au long de l'année le SSU propose des actions de sensibilisation sur les campus

- Alimentation : atelier cuisine, atelier alimentation en pleine conscience...
- Addiction, tabac : intervention régulière du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
- Gestion du stress, sommeil
- IST, contraception
- Santé mentale ...

**— université**  
**— LUMIÈRE**  
**— LYON 2**

# Bilan d'activité 2019-2020

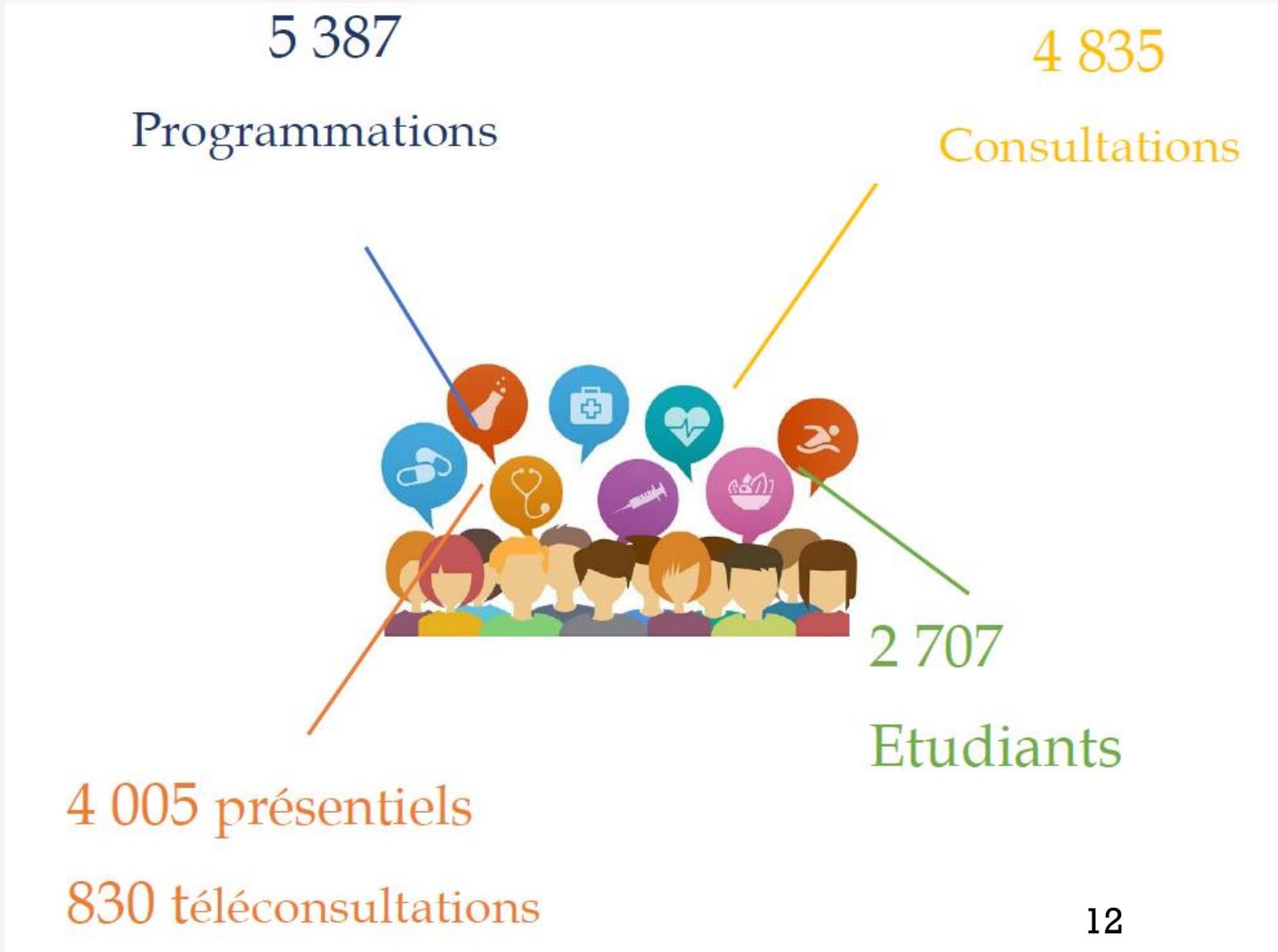
# Bilan 2019-2020

Ouverture du centre de santé en novembre 2019

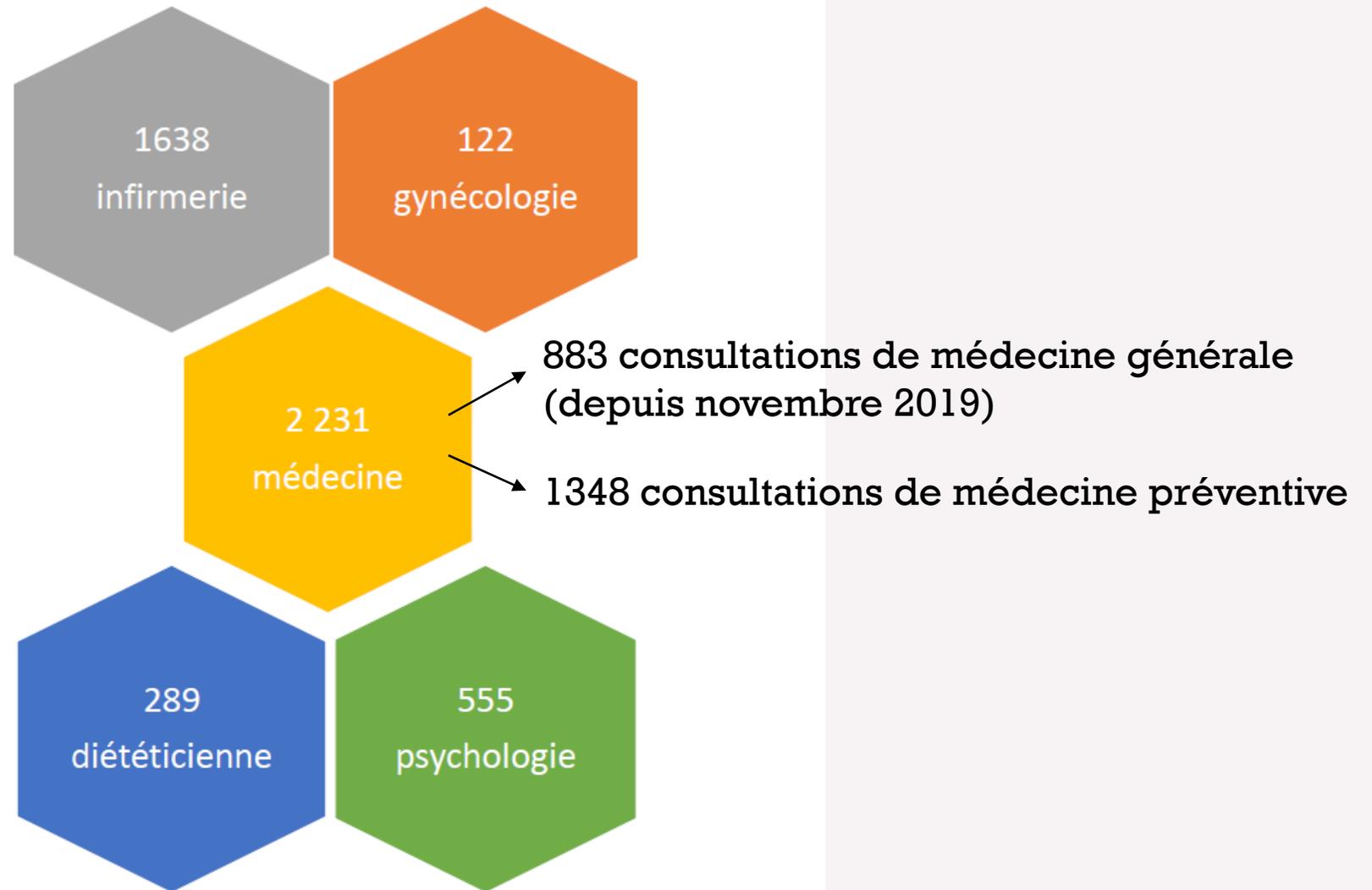
Evolution constante de l'équipe du SSU

Confinement avec fermeture du site de mars à mai 2020

# Bilan 2019-2020 (01.09.2019 - 31.08.2020)



# Bilan 2019-2020 (01.09.2019 - 31.08.2020)



— université  
— LUMIÈRE  
— LYON 2

Signalement des étudiant.es en  
difficulté psychique

# Etudiants en difficulté psychique

❑ Orienter l'étudiant.e vers le SSU, lui remettre le flyer  
(pour toute commande de flyers : [ssu@univ-lyon2.fr](mailto:ssu@univ-lyon2.fr))

❑ En cas d'impossibilité d'échange avec l'étudiant.e (étudiant.e absent.e)  
→ envoyer un mail à [ssu@univ-lyon2.fr](mailto:ssu@univ-lyon2.fr) avec le nom et prénom de l'étudiant.e.

L'étudiant.e sera contacté par le SSU pour faire un point sur sa situation et lui proposer un suivi si nécessaire.

Un accusé de réception de votre alerte vous sera transmis. En revanche aucune information sur la prise en charge de l'étudiant.e ne vous sera communiquée.



Au SSU une équipe pluridisciplinaire d'infirmières, de médecins, psychologue, diététicien.ne, maïeuticien.ne et une équipe administrative vous accueille et vous propose sur rendez-vous des consultations. **Carte vitale et attestation mutuelle à présenter.**

**CONSULTATIONS DE SOINS**  
Médecine générale | Psychiatrie | Gynécologie | Soins infirmiers

**CONSULTATIONS DE PRÉVENTION**

- Bilan de prévention (Entretien infirmier, examen médical)
- Maintien de bourse Aménagement des cours et des examens
- Consultation diététique (Conseil personnalisé, suivi)
- Consultation psychologue
- Consultation d'aide au sevrage tabagique

**ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ**  
Addictions | Alimentation | Sexualité | Contraception | Santé mentale...  
Régulièrement des ateliers cuisine sont proposés.  
**Toutes ces actions sont gratuites et ouvertes à toute.s**

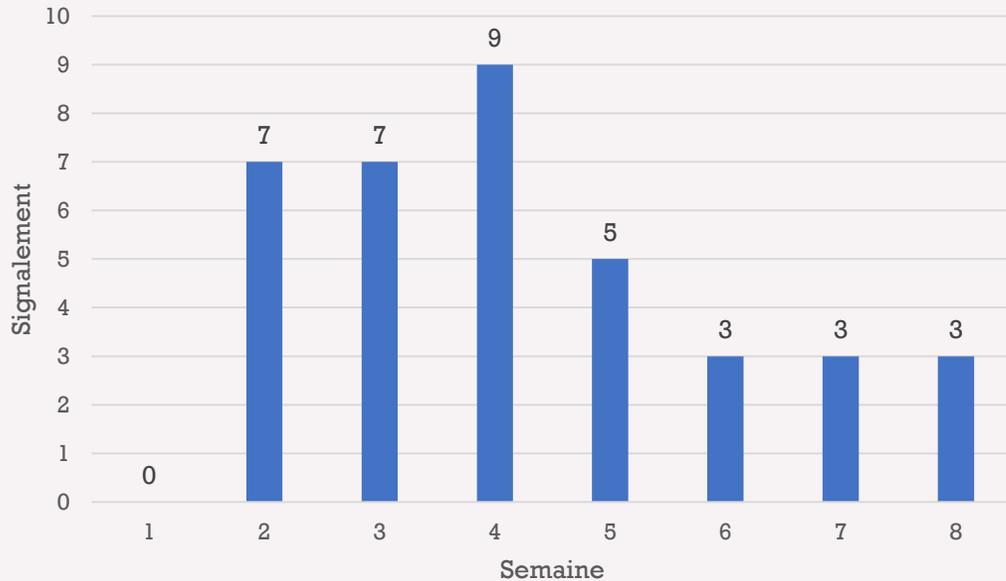
**NOUS TROUVER**

Campus Porte des Alpes (Bron)  
Accès tram T2  
Arrêt Europe-Université  
Bâtiment L

Tel. : 04 78 77 43 30 | [ssu@univ-lyon2.fr](mailto:ssu@univ-lyon2.fr)  
Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30  
5, avenue Pierre Mendès-France  
69500 BRON

Des consultations sur rendez-vous.  
Respect du secret professionnel et confidentialité.

# Bilan des signalements (Janvier-Février 2021)



Soit 37 signalements

Pas de réponse à notre sollicitation n=8 (21%)

Chez les répondants (n=29)

Réponse négative à notre sollicitation n=3 (10%)

Réponse positive à notre sollicitation n= 26 (90%)

→ La plupart (79 %) des étudiant.es sollicité.es nous répondent

→ La grande majorité d'entre eux / elles (90 %) accepte notre aide

**UNIVERSITÉ**  
**LUMIÈRE**  
**LYON 2**

# Cellule Discrimination, Harcèlement, Violences sexuelles et sexistes

**Dispositif étudiant**

# Contexte

- ✓ Volonté de l'Université Lyon 2 d'engager une politique volontariste pour prévenir et lutter contre le harcèlement, discriminations et violences sexuelles et sexistes (VSS)
- ✓ Répondre aux recommandations ministérielles circulaire n° 2015-193 prévention et traitement du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur

# Contexte

→ Mise en place d'une cellule  
discrimination, harcèlement, violences  
sexuelles et sexistes pour les étudiant.es

# Objectifs de la cellule

- ✓ **Accompagner** et **orienter** les étudiant.es **victimes** d'une situation de discrimination, de harcèlement et violences sexuelles et sexistes (D/H/VSS)
- ✓ **Prévenir** les situations de D/H/VSS
- ✓ Etre un **lieu ressource** pour tout.e étudiant.e (victime ou témoin) sur les questions de D/H/VSS
- ✓ Prendre les **mesures administratives** et/ou **disciplinaires** nécessaires lorsque la situation entre dans le **champ d'action de l'Université**

# Définir la situation

Définition du périmètre d'action de l'Université (avec la Direction des Affaires Juridiques)

- ✓ Situation entre 2 étudiant.es sur le campus
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action en lien avec l'Université
- ✓ Situation entre 2 étudiant.es hors du campus au cours d'une action sans lien avec l'Université
- ✓ Situation entre un.e étudiant.e de Lyon 2 et une personne externe (famille, ami, employeur...)
- ✓ ....

→ En fonction de la situation, l'orientation sera différente

# Composition de la cellule

## ✓ Pôle écoutant

- ❖ Professionnel.les de santé du SSU
- ❖ Assistante sociale auprès des étudiant.e de la Vie étudiante

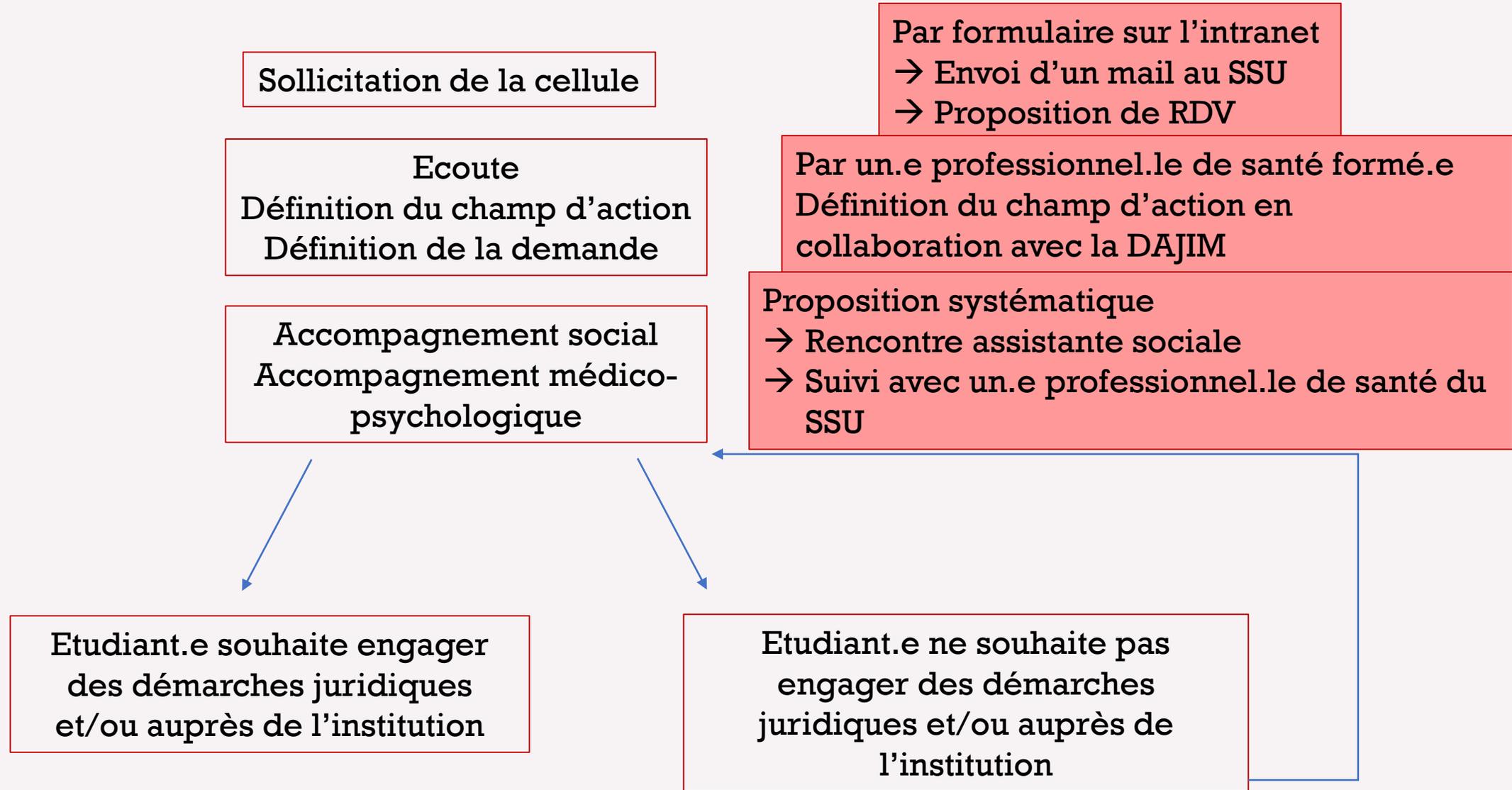
## ✓ Pôle d'enquête

- ❖ DAJIM
- ❖ DFVE
- ❖ RH (si implication d'un.e membre du personnel)

## ✓ Pôle décisionnaire

- ❖ DGS
- ❖ Membres de l'équipe présidentielle
- ❖ Tout autre membre dont la présence est nécessaire et pertinente

# Fonctionnement de la cellule (1/2)



# Fonctionnement de la cellule (2/2)

Etudiant.e souhaite engager  
des démarches juridiques  
et/ou auprès de l'institution

Champ d'action de l'Université

Saisie de la cellule d'enquête puis  
de la cellule décisionnaire

Procédure administrative,  
disciplinaire...

+/- Orientation vers des  
associations extérieures

Hors champ d'action de l'Université

- Possible uniquement si la situation relève du champ d'action de l'Université.
- Adresse mail donnée par un membre de la cellule écoutante
- Etudiant.e informé.e que saisir la cellule d'enquête ne signifie pas validation de situation de H/D/VSS et n'aboutira pas forcément à une sanction

Orientation vers des associations  
extérieures

Accompagnement social  
Accompagnement médico-  
psychologique

# Prévention

- ✓ Actions de prévention tout au long de l'année
- ✓ Coordination assurée par le service de la Vie Etudiante
- ✓ Collaboration avec DIRCOM, SCUIO-IP, SSU, associations étudiantes, associations extérieures...

# Evaluation

- ✓ Rapport présenté chaque année au CHSCT et en CFVU
  - ✓ Nb de signalements
  - ✓ Nb de consultations SSU
  - ✓ Nb de consultations AS
  - ✓ Nb de cas avec saisie de la cellule décisionnaire
  - ✓ Synthèse des actions de la cellule décisionnaire
  - ✓ Bilan des actions de sensibilisation

**— université  
— lumière  
— LYON 2**

**CELLULE  
DISCRIMINATION,  
HARCÈLEMENT, VIOLENCES  
SEXUELLES ET SEXISTES**

**NON**

**LIBÉRONS  
LA PAROLE**



Pour contacter la cellule,  
rendez-vous sur <https://www.univ-lyon2.fr/cellule-dhvs>

**— université  
— lumière  
— LYON 2**

**— université  
— lumière  
— LYON 2**

**CELLULE  
DISCRIMINATION,  
HARCÈLEMENT, VIOLENCES  
SEXUELLES ET SEXISTES**

**NON**

**SOYONS  
À L'ÉCOUTE**



Pour contacter la cellule,  
rendez-vous sur <https://www.univ-lyon2.fr/cellule-dhvs>

**— université  
— lumière  
— LYON 2**

**CELLULE  
DISCRIMINATION,  
HARCÈLEMENT, VIOLENCES  
SEXUELLES ET SEXISTES**

**NON**

**NE FERMONS  
PAS LES YEUX**



Pour contacter la cellule,  
rendez-vous sur <https://www.univ-lyon2.fr/cellule-dhvs>